



Mairie de Meillac - 1 Place de la mairie - 35270 MEILLAC
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

COMMUNE DE MEILLAC

AVIS CONCERNANT L'AMENAGEMENT FONCIER

Une opération d'aménagement foncier est en cours sur le captage de MIRELOUP. Cette opération, lancée par le Département d'Ille-et-Vilaine, concerne les territoires des communes de MEILLAC, BONNEMAIN, MESNIL-ROC'H, PLERGUER et LE TRONCHET.

Une Commission intercommunale d'aménagement foncier a été constituée en 2023. Elle comprend trois propriétaires, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de chacune des communes, dont deux titulaires et un suppléant.

Ces membres propriétaires sont élus par le Conseil municipal (article L.121-4 du Code rural et de la pêche maritime) et renouvelés après chaque élection municipale.

Cette élection aura lieu **le 4 mai 2026**. Les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date.

Affiché le 16/04/26

Le Maire,

Georges DUMAS

